

**PROCÈS-VERBAL
MRC
de
MINGANIE**



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MINGANIE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC de Minganie du 21 avril 2020 à 15 h la préfecture de la MRC de Minganie située au 1303, rue de la Digue à Havre-Saint-Pierre.

SONT PRÉSENTS PAR VIDÉOCONFÉRENCE :

M. Luc Noël :	préfet;
M. Pierre Cormier :	conseiller, maire de Havre-Saint-Pierre;
M. Martin Beaudin :	conseiller, maire de Longue-Pointe-de-Mingan;
M. Léonard Labrie :	conseiller, maire d'Aguanish;
M. Martin Côté :	conseiller, maire de Baie-Johan-Beetz;
M. André Barrette :	conseiller, maire de Natashquan;
M. John Pineault :	conseiller, maire de L'Île-d'Anticosti;
M ^{me} Lorenza Beaudin :	conseillère, maire de Rivière-au-Tonnerre;
M ^{me} Josée Brunet :	conseillère, maire de Rivière-Saint-Jean.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Luc Noël.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

M ^{me} Nathalie de Grandpré :	directrice générale et secrétaire-trésorière;
M ^{me} Fanie Boudreau :	directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe;
M. Philip Pineault Jomphe :	directeur du service de développement économique;
M. Jonathan Turbis :	Analyste financier de la MRC;
M ^{me} Édith Côté :	Comptable agréée de Deloitte S.E.N.C.R.L.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À la préfecture de la MRC de Minganie, la séance est ouverte à 15 h par monsieur Luc Noël. Madame Fanie Boudreau fait fonction de secrétaire.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Martin Côté, appuyé par madame Lorenza Beaudin et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE;
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
3. ADOPTION ET RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE AJOURNÉE DU 17 MARS 2020 ET PROCÈS-VERBAL DE LA REPRISE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 MARS AJOURNÉE AU 24 MARS 2020;
4. ÉTATS FINANCIERS 2019;
5. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT:
 - 5.1 Projet cellulaire;
 - 5.2 Programme d'aide d'urgence aux PME dans le cadre du FLI;
 - 5.3 Grenier Boréal;
 - 5.4 Pêche commerciale en situation de pandémie;

**PROCÈS-VERBAL
MRC
de
MINGANIE**



076-20

077-20

- 5.5 Entente de délégation concernant l'aide financière accordée par la Fondation André Chagnon dans le cadre de l'entente de partenariat de la Table Santé – Qualité de vie de la Côte-Nord;
- 5.6 Postes Canada;

6. ADMINISTRATION ET GESTION :

- 6.1 Adoption des engagements, des comptes et des décaissements;
- 6.2 Rapport annuel sur l'application du règlement sur la gestion contractuelle;
- 6.3 Complexe aquatique de Minganie;
- 6.4 Fonds – Abolition des dates de tombée;
- 6.5 Refinancement;

7. AFFAIRES NOUVELLES:

- 7.1 Campagne «Soyons bienveillants envers nos enfants»;

8. PÉRIODE DE QUESTIONS;

9. CLÔTURE DE LA SÉANCE.

3. ADOPTION ET RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE AJOURNÉE DU 17 MARS 2020 ET PROCÈS-VERBAL DE LA REPRISE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 MARS AJOURNÉE AU 24 MARS 2020

Attendu que l'ensemble des membres du conseil ont reçu les procès-verbaux préalablement à la présente séance;

En conséquence, il est proposé par monsieur John Pineault, appuyé par monsieur Léonard Labrie et résolu unanimement :

- Que tous les membres du conseil demandent une dispense de lecture et adoptent et ratifient les procès-verbaux tel que soumis.

4. ÉTATS FINANCIERS 2019

Conformément à l'article 176.1 du Code municipal, la secrétaire-trésorière dépose le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2019.

Madame Édith Côté, comptable agréée de Deloitte S.E.N.C.R.L., présente le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'année 2019.

En conséquence, il est proposé par monsieur John Pineault, appuyé par monsieur André Barrette et résolu unanimement :

- D'accepter et d'entériner le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'année 2019, tel que présentés.

5. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

5.1 Projet cellulaire

Attendu que les fournisseurs en télécommunication, face aux enjeux d'évolution technologique, de densité de la population ainsi que de territoires accidentés, dépendent de la disponibilité de fonds publics afin de combler les besoins d'accès à Internet Haute Vitesse (IHV) et de mobilité dans les milieux ruraux;

PROCÈS-VERBAL

**MRC
de
MINGANIE**



Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

078-20

Attendu que le Fonds du CRTC pour la large bande, lancé en 2017 et alimenté par les fonds propres des télécommunicateurs, a pour but d'atteindre l'objectif de service universel soit la disponibilité d'une connexion IHV d'au moins 50 Mbps pour le téléchargement et de 10 Mbps en téléversement pour tous les ménages canadiens, ainsi que l'accès aux services mobiles de dernière génération (décision du CRTC 2016-496);

Attendu que les dépôts des entreprises de télécommunications ou promoteurs intéressés à ce nouveau programme auront lieu le 30 avril prochain;

Attendu que plusieurs entreprises de télécommunications ont démontré de l'intérêt à développer des projets sur le territoire de la MRC de Minganie;

Attendu que ces projets présentent des caractéristiques différentes et qu'il est difficile pour la MRC de Minganie de connaître les critères sur lesquels se basera le CRTC pour faire ses choix;

Attendu l'urgence d'agir sur le territoire de la MRC pour répondre aux besoins des citoyens et des entreprises, afin de créer les meilleures conditions possibles favorisant l'occupation dynamique du territoire, assurant les prérogatives de sécurité publique, ainsi que le développement économique et touristique;

Attendu l'urgence également d'obtenir une couverture cellulaire tout au long de la route 138 représentant la seule route d'accès sur notre territoire, puisque cette couverture représente une priorité de la Planification stratégique adoptée par la MRC et répond à la fois au besoin de sécurité publique et de développement;

Attendu que les projets répondent à plusieurs priorités régionales de la Côte-Nord élaborées dans le cadre de la démarche de révision de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires soient :

- Désenclaver la Côte-Nord et ses communautés en agissant sur les fronts du transport et des télécommunications;
- Soutenir le développement et la diversification de l'économie de la Côte-Nord;
- Rendre la Côte-Nord attractive pour ses emplois disponibles, son mode de vie, sa culture et son environnement;
- Favoriser l'accès à l'éducation, à la formation et au savoir;

En conséquence, il est proposé par madame Josée Brunet, appuyé par monsieur Pierre Cormier et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie réitère que l'implantation de la couverture cellulaire sur l'ensemble de son territoire s'avère prioritaire pour des raisons de sécurité publique et également de développement économique et touristique;
- Que la MRC de Minganie signifie qu'elle priorise les projets de couverture cellulaire LTE complète de la route 138 (Sept-Îles à Kegaska) incluant L'Île-d'Anticosti qui seront jugés optimaux par le CRTC dans le cadre du programme Fonds pour la Large Bande;



- Que copie de cette résolution soit transmise à madame Lorraine Richard, députée de Duplessis, monsieur Jonathan Julien, ministre responsable de la Côte-Nord, madame Marilène Gill, députée de Manicouagan, auprès du CRTC, ainsi qu'à Telus et Iristel / Télécommunications de l'Est (TDE).

5.2 Programme d'aide d'urgence aux PME dans le cadre du FLI

5.2.1 Autorisation de signature

Attendu que le Québec connaît une situation économique exceptionnelle et circonstancielle causée par la pandémie de la COVID-19;

Attendu que cette pandémie et les mesures restrictives afférentes affectent grandement les entreprises de toutes les régions et plus particulièrement les commerces locaux et les entreprises de services;

Attendu que dans ce contexte, le gouvernement met en place une mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19;

Attendu que les modalités de la mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19 dans le cadre des Fonds locaux d'investissement ont été autorisées le 31 mars 2020;

Attendu qu'un prêt sans intérêt au montant de 352 254 \$ est consenti à la MRC de Minganie pour l'établissement d'un programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises dans le cadre des Fonds locaux d'investissement (FLI);

En conséquence, il est proposé par monsieur Pierre Cormier, appuyé par monsieur John Pineault et résolu unanimement :

- Que le conseil de la MRC autorise le préfet ou le préfet suppléant à signer le contrat de prêt sans intérêt au montant de 352 254 \$ pour l'établissement d'un programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises dans le cadre des Fonds locaux d'investissement (FLI) avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation.

5.2.2 Comité d'investissement commun

Attendu le prêt sans intérêt au montant de 352 254 \$ consenti à la MRC de Minganie pour l'établissement d'un programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises dans le cadre des Fonds locaux d'investissement (FLI) dans le contexte de la situation économique exceptionnelle et circonstancielle, lequel programme se terminant le 30 avril 2021;

Attendu le comité d'investissement commun (CIC) de la MRC dont le rôle est de procéder à l'analyse des demandes de financement et de l'évolution financière des «Fonds locaux»;

Attendu qu'il est recommandé par le ministère de l'Économie et de l'Innovation que le CIC de la MRC soit le comité responsable de procéder à l'analyse de demandes de financement dans le cadre du programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises dans le cadre des Fonds locaux d'investissement (FLI);

PROCÈS-VERBAL

**MRC
de
MINGANIE**

080-20



Attendu la situation économique exceptionnelle et circonstancielle causée par la pandémie de la COVID-19 et que dans ce contexte, il faut agir rapidement pour les entreprises dont la situation financière est précaire, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, consolider ou relancer leurs activités;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pierre Cormier, appuyé par madame Lorenza Beaudin et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie autorise son comité d'investissement commun à analyser et accorder les demandes de financement dans le cadre du programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises dans le cadre des Fonds locaux d'investissement (FLI), lesquelles seront entérinées à la séance du conseil de la MRC de Minganie qui suit l'engagement.

5.3 Grenier Boréal

Attendu le projet de «*Plan d'urgence alimentaire*» déposé par le Grenier Boréal en date du 7 avril 2020;

Attendu que ce projet prévoit la réorientation de la production de l'entreprise vers une production de 3 000 à 4 000 kilos de produits frais pour les résidents de la Minganie tels que laitue, navets, carottes, oignons et choux;

Attendu que le promoteur assurera une distribution équitable sur l'ensemble du territoire, à l'exception de la municipalité de L'Île-d'Anticosti qui travaille actuellement sur son propre projet d'autonomie alimentaire sur L'Île;

Attendu la collaboration du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) dans l'analyse du projet;

Attendu l'addenda à la demande initiale déposé par le promoteur en date du 17 avril 2020;

Attendu que la demande d'aide financière est de l'ordre de 176 000\$;

Attendu que, selon le MAPAQ, il n'y a pas de risque d'approvisionnement alimentaire pour le Québec, mais la Côte-Nord connaît une situation particulière en ce qui a trait aux particularités des enjeux d'approvisionnements déjà existants avant la crise, et comprend que les citoyens pourraient être inquiets des répercussions de la crise dans les commerces alimentaires éloignés;

Attendu que la demande d'aide financière actuelle est au-delà de la capacité des programmes réguliers de la MRC de Minganie;

Attendu que le projet est à caractère régional et vise des activités de mise en valeur du territoire;

Attendu que le Fonds d'initiatives et d'opportunités socio-économiques est un levier pour provoquer l'émergence d'idées de projets de toute nature;

081-20

En conséquence, il est proposé par monsieur Pierre Cormier, appuyé par madame Josée Brunet et résolu unanimement :

PROCÈS-VERBAL

MRC de MINGANIE



- Que la MRC de Minganie demande au Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation de poursuivre son accompagnement avec le promoteur dans la faisabilité technique et financière de son projet de «*Plan d'urgence alimentaire*»;
- Que la MRC de Minganie supporte le promoteur dans la recherche de financement de son projet de «*Plan d'urgence alimentaire*»;
- Que la MRC de Minganie participe financièrement au projet à la hauteur de 15 000 \$ dans le cadre du Fonds d'Initiatives et d'opportunités socio-économiques (FIOSE) et pour une somme de 30 000\$ dans le cadre du Fonds de gestion et de mise en valeur de la MRC;
- Que la MRC autorise le préfet ou le préfet suppléant et/ou la directrice générale ou son adjointe à signer l'ensemble des documents donnant effet à la présente résolution;
- Que la MRC affecte les sommes donnant effet à la présente résolution et en autorise les engagements correspondants, les paiements, de même que les décaissements.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°081-20.

Certifié en date du 21 avril 2020.

Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

5.4 Pêche commerciale en situation de pandémie

Attendu que le 7 avril dernier, le président de l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord transmettait une lettre aux ministres Jordan et Lamontagne leur demandant de retarder l'ouverture de la pêche au crabe des neiges au 1^{er} mai pour permettre de bien cerner les enjeux et les attentes des travailleurs de la pêche;

Attendu que le 15 avril 2020, des représentants du ministère de Pêches et Océans Canada et des membres de l'industrie de la pêche au crabe des neiges ont présenté les mesures à prendre tant sur les bateaux, aux quais, dans les usines que dans nos communautés, pour justifier une pêche, qui selon les personnes présentes, permettent d'assurer la sécurité des travailleurs de la pêche et de nos communautés;

082-20

En conséquence, il est proposé par monsieur Pierre Cormier, appuyé par monsieur André Barrette et résolu unanimement :

- Que le conseil de la MRC de Minganie est en accord pour que les activités de pêche en Minganie débutent le plus rapidement possible, sans attendre le 1^{er} mai dans la mesure où :
 - il est de la volonté de Pêches et Océans Canada que les activités de pêches se fassent en Minganie;
 - il est vraiment de la volonté de la grande majorité des gens de l'industrie de la pêche de faire leur saison de pêche;

PROCÈS-VERBAL

**MRC
de
MINGANIE**



- nous avons l'assurance que les mesures décrites lors de la rencontre (avec les modifications demandées) seront respectées et que les gens s'engagent à ce que les mesures soient prises et que les conditions soient respectées;
- les dirigeants de la santé publique de la Côte-Nord sont satisfaits des mesures prises.

5.5 Entente de délégation concernant l'aide financière accordée par la Fondation Lucie et André Chagnon dans le cadre de l'entente de partenariat de la Table Santé – Qualité de vie de la Côte-Nord

Attendu l'entente intervenue entre la Fondation Lucie et André Chagnon et la MRC de la Haute-Côte-Nord, agissant à titre de fiduciaire pour l'ensemble des MRC de la Côte-Nord dans le cadre de l'entente de partenariat de la Table Santé - Qualité de vie de la Côte-Nord (TSQvie-09);

Attendu l'entente de partenariat intervenue entre les MRC de la Côte-Nord et la TSQvie-09;

Attendu que la démarche vise à agir collectivement pour obtenir un impact positif, majeur et mesurable pour les déterminants sociaux afin que les communautés puissent développer leur plein potentiel;

Attendu que la première phase de la démarche de déploiement et d'expérimentation de la structure du fonctionnement régional-local vise à :

- déployer des coordonnateurs territoriaux dans chacun des territoires de MRC,
- d'animer les partenaires en développement social sur leurs priorités communes,
- de soutenir et accompagner les partenaires en développement social afin de répondre à leurs projets et enjeux;
- Soutenir l'avancement des travaux de la table régionale TSQ-vie 09 et favoriser la coordination entre les territoires de mobilisation et les acteurs régionaux (organismes, société civile, ministères, organismes, etc.);

Attendu que cette entente a pour objet de déléguer aux MRC de la Côte-Nord une partie de la gestion de l'aide financière accordée par la Fondation Lucie et André Chagnon, laquelle entente détermine également le montant de l'aide financière accordée à l'ensemble des MRC, en plus de définir les engagements des parties;

Attendu que la gestion de cette aide financière accordée par la Fondation Lucie et André Chagnon déléguée à la MRC de Minganie sera coordonnée par un salarié de projet au sein de la MRC;

En conséquence, il est proposé par monsieur André Barrette, appuyé par monsieur Martin Côté et résolu unanimement :

083-20

- Que la MRC de Minganie mandate la MRC de la Haute-Côte-Nord pour administrer l'entente relative à l'aide financière accordée par la Fondation Lucie et André Chagnon, et ce, pour et au nom de la MRC de Minganie, conformément à l'offre de service;



- Que le conseil de la MRC autorise le préfet ou le préfet suppléant et/ou la directrice générale ou son adjointe à signer l'entente de délégation concernant l'aide financière accordée par la Fondation Lucie et André Chagnon dans le cadre de l'Entente de partenariat de la Table Santé - Qualité de vie de la Côte-Nord.

5.6 Postes Canada

Attendu la nouvelle initiative du gouvernement du Québec pour stimuler l'économie de la province : «Le Panier Bleu» dont l'objectif est d'augmenter les ventes chez les commerçants de la province en simplifiant l'achat local par un répertoire de commerces québécois qui sont opérationnels pendant la crise de la COVID-19;

Attendu que pour les communautés de la Basse-Côte-Nord et la communauté de L'Île-d'Anticosti en Minganie sur la Côte-Nord, les frais de livraison sur les sites Web des commerçants québécois s'avèrent hors de prix;

Attendu que les frais de livraison de colis provenant de l'international sont plus abordables que les tarifs postaux québécois pour ces territoires;

Attendu que la grille de tarification de Postes Canada pour ces communautés est un incitatif économique favorisant directement l'achat international au détriment de la consommation et de la production québécoise, puisqu'il est économiquement irrationnel de commander des produits d'ici quand les tarifs postaux domestiques sont le double de ce qui est facturé à l'international;

Attendu que, dans un contexte où les québécois se font demander par leur premier ministre de favoriser l'achat local pour faciliter la relance économique et pour favoriser l'économie nationale, il est impossible de croire que les gens de L'Île-d'Anticosti et de la Basse-Côte-Nord puissent répondre à cet appel;

Attendu qu'en raison de la COVID-19, l'entreprise Relais Nordik, qui assure le transport maritime de denrées à L'Île-d'Anticosti et en Basse-Côte-Nord, a suspendu la livraison de marchandises acheminées par des particuliers, de sorte qu'il n'existe plus d'alternative à Postes Canada pour ces communautés;

Attendu que Postes Canada devrait profiter de cette position non concurrentielle pour soutenir l'approvisionnement de ces communautés isolées en abaissant rapidement les tarifs postaux qui leur sont imposés;

Attendu que dans le contexte de pandémie de la COVID-19 que nous vivons, ces tarifs postaux excessifs et prohibitifs fragilisent ces communautés isolées et que pour des motifs d'équité mais aussi de sécurité, il est plus que pressant de procéder à la réduction de ces tarifs;

Attendu qu'une société d'État comme Postes Canada devrait offrir les mêmes services aux mêmes coûts à tous, sans égard à leur origine géographique;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pierre Cormier, appuyé par monsieur John Pineault et résolu unanimement :

**PROCÈS-VERBAL
MRC
de
MINGANIE**



085-20

- Que la MRC de Minganie demande à la Ministre des Services publics et de l'Approvisionnement et responsable de la Société canadienne des postes du Québec de corriger les iniquités au niveau des tarifs et des services postaux de façon urgente pour les communautés de la Basse-Côte-Nord et la communauté de L'Île-d'Anticosti pour que le service postal actuel largement déficient et coûteux pour notre région puisse être comparable à celui que reçoit le reste du Québec.

6. ADMINISTRATION ET GESTION

6.1 Adoption des engagements, des comptes et des décaissements

Il est proposé par monsieur Martin Côté, appuyé par monsieur André Barrette et résolu unanimement :

- D'adopter les listes suivantes recommandées par le comité des comptes et gestion de la MRC, soient la liste des comptes à payer « 6.1 A » et « 6.1 B »;
- D'affecter les montants non déjà affectés, d'autoriser les engagements correspondants, les paiements, de même que les décaissements.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°085-20.

Certifié en date du 21 avril 2020.

Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

6.2 Rapport annuel sur l'application du règlement sur la gestion contractuelle

La secrétaire-trésorière adjointe dépose séance tenante le rapport annuel sur l'application du règlement sur la gestion contractuelle de la MRC conformément à l'article 938.1.2 du code municipal du Québec.

6.3 Complexe aquatique de Minganie

6.3.1 Certificat de réception sans réserve

Attendu le contrat entre la MRC de Minganie et Cergenco pour la construction du Complexe aquatique de Minganie;

Attendu qu'en date du 23 mars 2020, les professionnels recommandent à la MRC d'accepter la réception sans réserve du Complexe aquatique de Minganie, puisqu'au meilleur de leur connaissance, tous les travaux prévus aux documents d'appel d'offres ont été exécutés et les déficiences ont été corrigées et puisque les attestations, documents administratifs et toutes les quittances finales des sous-traitants ont été fournis par l'entrepreneur;

086-20

En conséquence, il est proposé par monsieur André Barrette, appuyé par monsieur John Pineault et résolu unanimement :

PROCÈS-VERBAL

**MRC
de
MINGANIE**



087-20

- Que la MRC de Minganie, suivant la recommandation des professionnels, accepte la réception sans réserve du complexe aquatique et qu'en conséquence, autorise le préfet ou le préfet suppléant et/ou la directrice générale ou son adjointe à signer le certificat de réception sans réserve.

6.3.2 Cartes de bain libre

Attendu la fermeture du Complexe aquatique de Minganie en raison de la pandémie de la COVID-19;

Attendu que les cartes annuelles d'accès aux activités libres achetées par la clientèle ne peuvent plus être utilisées en raison de la suspension temporaire des activités;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pierre Cormier, appuyé par madame Josée Brunet et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie accepte que les détenteurs d'une carte annuelle d'accès aux activités libres aient droit à un abonnement prolongé du nombre de jours équivalent à la durée de la fermeture du Complexe aquatique de Minganie;
- Que la MRC affecte les sommes donnant effet à la présente résolution et en autorise les engagements correspondants, les paiements, de même que les décaissements.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°087-20.

Certifié en date du 21 avril 2020.

Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

6.3.3 Équipements aquatiques

Attendu la résolution numéro 016-20 adoptée par le conseil de la MRC lors de sa séance ordinaire tenue le 21 janvier 2020 à l'effet qu'elle déposait son projet de diversification et de bonification de l'offre de services du complexe aquatique régional dans le cadre du FARR au montant de 42 577,63 \$ excluant les taxes;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pierre Cormier, appuyé par monsieur Martin Côté et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie autorise l'acquisition des équipements aquatiques pour la diversification et la bonification de l'offre de services du complexe aquatique auprès de AQUAM, distributeur unique d'équipements aquatiques institutionnels au Québec et affecte ainsi la somme de 42 577,63 \$ excluant les taxes et en autorise l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°088-20.

Certifié en date du 21 avril 2020.

Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

088-20

PROCÈS-VERBAL

**MRC
de
MINGANIE**

089-20



090-20

Formules d'Affaires CCL (418) 689-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

6.4 Fonds – Abolition des dates de tombée

Il est proposé par monsieur André Barrette, appuyé par monsieur Léonard Labrie et résolu unanimement :

- Que les dates de tombée pour le dépôt de projets dans le cadre du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) / Alliance et du Fonds de soutien au développement des communautés en santé (FSDCS) soient annulées de façon à ce que le dépôt de projets dans le cadre de ces Fonds se fasse en continu.

6.5 Refinancement

Attendu que la MRC de Minganie a entièrement réalisé l'objet du règlement d'emprunt numéro 127-10-05-18 pour la réalisation et l'opération du poste de transbordement des matières recyclables;

Attendu qu'il existe un solde de 132 400 \$ relatif à cet emprunt;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pierre Cormier, appuyé par monsieur Léonard Labrie et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie avise le ministère des Finances qu'elle ne procédera pas au refinancement du solde de 132 400 \$;
- Que la MRC affecte ainsi la somme de 88 045 \$ dans le surplus du service de matières résiduelles et la somme de 44 355 \$ dans le Fonds de mise en valeur des ressources naturelles de la MRC, laquelle somme de 44 355 \$ sera remboursée par les municipalités concernées sur les 5 prochaines années et en autorise également les engagements correspondants, les paiements, de même que les décaissements.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°090-20.

Certifié en date du 21 avril 2020.

Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

7. AFFAIRES NOUVELLES

7.1 Campagne «Soyons bienveillants envers nos enfants»

Attendu que la crise sanitaire que nous traversons actuellement fait en sorte qu'une frange de la population est très à risque en ce moment, soit les tout-petits, et ce, en raison des stress vécus par les adultes qui en prennent soin;

Attendu la campagne «Soyons bienveillants envers nos enfants» lancée par Éclaire Côte-Nord dans le contexte de l'isolement vécu chez les familles;

Attendu que par cette campagne, Éclaire Côte-Nord invite les citoyens, grands-parents, oncles, tantes, amis ou voisins, à jouer un rôle de bienveillance à l'égard des enfants et des parents de leur entourage, et ce, en prenant des nouvelles des enfants et en prendre soin, puisque c'est une responsabilité collective partagée;

**PROCÈS-VERBAL
MRC
de
MINGANIE**



091-20

Attendu que Éclaire Côte-Nord souhaite que les élus de la Côte-Nord deviennent des partenaires pour rappeler l'importance de la communauté, de la vigilance et de la bienveillance à l'égard des familles et des jeunes qui nous entourent, dans le contexte de la crise actuelle qui accroît le stress parental de façon importante;

Attendu que cette campagne déployée sur les réseaux sociaux et dans les médias électroniques et écrits de la région vise aussi à informer la population sur les ressources disponibles et, s'il y a lieu, à référer les parents vers des services gratuits d'aide psychologique;

En conséquence, il est proposé par madame Josée Brunet, appuyé par monsieur John Pineault et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie accepte, dans un contexte de pandémie et de mesures d'urgence, de devenir partenaire d'Éclaire Côte-Nord, afin de porter les préoccupations pour le bien-être des enfants et de rappeler l'importance de la communauté, de la vigilance et de la bienveillance à l'égard des familles et des jeunes qui nous entourent.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est annulée en raison de la situation exceptionnelle causée par la pandémie de la COVID-19.

9. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur André Barrette et résolu unanimement de clôturer la séance. Le préfet, monsieur Luc Noël, déclare la séance levée à 16 h 25.

Le préfet,

**La directrice générale et
secrétaire-trésorière,**

Luc Noël

Nathalie de Grandpré

092-20